



« PARTIR EN LIVRE »

JUILLET 2018

- ▶ SAMEDI 7 JUILLET 2018 À 14H00 : Ouverture de « Tous à la p(l)age » au public
- ▶ MERCREDI 11 JUILLET 2018 À 15H00 : Sieste acoustique pour les enfants
- ▶ SAMEDI 21 JUILLET 2018 À 15H00 : Heure du conte « C'est l'été ! »
- ▶ MERCREDI 25 JUILLET 2018 À 14H30 : Atelier de cuisine pour enfant « spécial été ! » sur inscription, limité à 8 enfants (à partir de 7 ans)

« MUSIQUE »

AOÛT 2018

- ▶ DU 1^{ER} AU 14 AOÛT 2018 : Mise à disposition d'une batterie électronique, un synthé, une basse, une guitare électrique, tables de mixage DJ en accès libre. Vous voulez essayer ? Venez !
- ▶ JEUDI 9 AOÛT 2018 À 14H30 : Atelier de cuisine pour enfant « spécial été ! » sur inscription, limité à 8 enfants (à partir de 7 ans)
- ▶ VENDREDI 10 AOÛT 2018 À 14H30 ET 15H30 : 2 sessions d'initiation au DJing sur inscription, limité à 8 enfants (à partir de 7 ans)
- ▶ MARDI 14 AOÛT 2018 À 20H30 : Concert « feu de camp »
- ▶ VENDREDI 17 AOÛT 2018 À 17H00 : Atelier de cuisine pour adulte « spécial été ! » sur inscription, limité à 8 adultes

DANS LE RÉTRO



QQ Marché de printemps, les samedi 21 et dimanche 22 avril 2018.



QQ Challenge ORPEA, le lundi 23 avril 2018.



QQ La Kermesse des Associations, le mardi 1^{er} mai 2018.



QQ Cérémonie commémorative de la victoire du 8 mai 1945, le 8 mai 2018.



QQ Heure du conte «Contes et légendes», le samedi 12 mai 2018.



QQ Journée Portes Ouvertes Résidence L'Hoste, le mardi 5 juin 2018.



QQ Les Foulées Villersoises, le jeudi 10 mai 2018.



QQ Nettoyage de printemps, le samedi 9 juin 2018.



QQ Atelier de formation PC à la médiathèque, le mardi 19 juin 2018.



QQ Spectacle Ecole Le Charme, le mardi 26 juin 2018.



QQ Inauguration Tous à la p[ll]age ! à la médiathèque, le samedi 7 juillet 2018.



QQ Festivités de la Fête nationale, le vendredi 13 juillet 2018.



QQ Cérémonie commémorative de la Fête nationale, le samedi 14 juillet 2018.



QQ Atelier de formation PC à la médiathèque, le mercredi 27 juin 2018.



Une vie associative dynamique

Ce nouveau numéro de notre magazine municipal met en avant la vie associative de notre commune. De nombreux articles et événements proposés par les associations témoignent de la vigueur de notre vie associative. Posséder un vivier associatif important, de plus d'une trentaine d'associations, dans des domaines d'activités très divers et variés, est une force et une richesse pour notre territoire. Même nos plus jeunes concitoyens, à travers le Conseil Municipal Jeunes, ont choisi, cette année, de s'investir pleinement dans une association villersoise. À tout âge, il est possible de s'impliquer et de se montrer sensible à l'action associative.

Chaque habitant peut trouver satisfaction en consultant le guide des associations mis à jour, chaque année, dans sa version papier et accessible sur le site internet de la ville. Depuis 2014, malgré les conséquentes baisses des dotations de l'État, qui contraignent fortement notre budget de fonctionnement, les élus ont fait le choix de maintenir, chaque année, le montant global des subventions aux associations, sans demander d'effort budgétaire particulier. De plus, nous essayons d'investir, à hauteur



de nos moyens, dans le renouvellement de matériels et la réalisation de travaux au sein de nos différentes installations afin de fournir à chaque utilisateur un cadre confortable pour pratiquer chaque activité.

Nous sommes particulièrement attentifs au développement et aux actions menées par nos associations comme le symbolise notre traditionnel 1er mai, qui représente depuis très longtemps le rassemblement des associations. Ces dernières participent à l'animation de notre commune et contribuent à renforcer le lien social en rapprochant les habitants. Qu'il me soit ici permis de remercier, en mon nom propre, et celui du conseil municipal, les Villersoises et Villersois qui s'y impliquent, qui y participent et qui les font vivre car, à travers l'action collective c'est l'image d'une commune dynamique et solidaire qu'elles mettent en avant !

En attendant la rentrée, bonnes vacances estivales et Tous à la p(l)age !

Pour obtenir plus d'informations sur la ville :



Notre page Facebook
« Ville de Villers-Semeuse »



Notre compte Twitter et Instagram
« @villerssemeuse »

Magazine municipal de la ville de Villers-Semeuse n°77

Directeur de publication :
Jérémie Dupuy
Conception et réalisation graphique : Ludivine Canon,
Service communication
Couverture : Tous à la p(l)age
à la médiathèque
Tirage : 1 800 exemplaires
Sopac Reprographie

Mairie
11 rue Ferdinand Buisson
08000 Villers-Semeuse
Tél. : 03 24 33 77 20

SOMMAIRE

P 2 ET 12 DANS LE RÉTRO	P 7 MÉDIATHÈQUE POLICE MUNICIPALE	P 13 HISTOIRE
P 4 INFOS MAIRIE	P 8 DOSSIER ZÉRO PHYTO	P 14 CMJ
P 5 VIE CITOYENNE	P 10 VIE ASSOCIATIVE	P 15 ARDENNE MÉTROPOLE
P 6 ÉVÉNEMENTS	P 11 TRAVAUX	P 16 AGENDA

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Qui peut être électeur ?

18 +

Avoir plus de 18 ans

Être de nationalité française

Jouir de ses droits civils et politiques

Quand s'inscrire ?

Inscription du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

Pour voter à partir du 1^{er} janvier 2019

Quand s'inscrire ?

Demande en mairie avec :

CARTE D'IDENTITÉ

Votre pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité)

Un justificatif de domicile de moins de 3 mois

RECENSEMENT MILITAIRE

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue sa journée défense et citoyenneté (JDC).

Q Entre le jour de **U** ses 16 ans et **A** le dernier jour **N** du 3^e mois qui **D** suit celui de **?** l'anniversaire

Q La mairie délivre une attestation de **U** recensement. Il n'est pas délivré **O** de duplicita. Le recensement **I** permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales **?** à ses 18 ans.

LES NUISANCES SONORES / ERRATUM

Un arrêté préfectoral réglemente le bruit dans les propriétés privées et prévoit que les travaux ne soient effectués que :

- de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h00 les jours ouvrables,
- de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 le samedi,
- de 10h00 à 12h00 le dimanche et les jours fériés.

REMBOURSEMENT FORFAIT BUS

Vous êtes lycéen ? La mairie vous rembourse 75% du forfait scolaire des bus TAC.

Comment en profiter ?

Lors de votre inscription au bureau central de Nevers des bus TAC, indiquez que vous habitez à Villers-Semeuse. 60€ sur les 80€ demandés seront pris en charge par la commune.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour réduire l'empreinte écologique, la mairie utilise, depuis le mois de mars, du papier recyclé pour les impressions en interne. Cela représente aussi une économie financière non négligeable pour la ville.

REMISE DE PRIX DES BACHELIERS

Villers-Semeuse récompense, pour la seconde année, les bacheliers villersois. Si tu as obtenu ton baccalauréat professionnel, général ou technologique, inscris-toi en mairie, par mail ou par messagerie privé sur Facebook, avant le 17 août 2018, avec ton relevé de notes et un justificatif d'identité.

ACTIONS « PISCINE-CINÉMA »

Vous êtes âgés de 12 à 18 ans, vous pouvez bénéficier de tarifs réduits pour des entrées à la piscine et au cinéma pour le mois de juillet et d'août. Se renseigner en mairie avec la carte d'identité de l'enfant et un justificatif de domicile.

POINT INFORMATIQUE

Depuis sa réouverture, la médiathèque de Villers-Semeuse propose un point informatique pour effectuer vos démarches ou recherches en ligne.

ÉLÈVES CM2

Pour la 4^{ème} année, Jérémie Dupuy, Maire de Villers-Semeuse, et Eric Rabaté, adjoint aux affaires scolaires et périscolaires, se sont rendus dans les écoles Le Charme et Le Plateau pour remettre à chaque élève de CM2 un dictionnaire et une clé USB.

Bravo à ces écoliers pour leur travail tout au long de l'année !



INAUGURATION

de l'Agence Postale Communale (Mairie Annexe) et du poste de Police Municipale

Le samedi 12 mai 2018, Jérémy Dupuy, Maire de Villers-Semeuse a inauguré l'agence postale communale et le poste de police municipale, installés à la place de l'ancienne Poste en présence des représentants du groupe La Poste, Hugues Mahieu et Sandrine Hanras.



DÉMARCHES POSSIBLES



DÉCLARATIONS ADMINISTRATIVES



Le poste de Police Municipale

SERVICE DE PROXIMITÉ

AU COEUR DE LA VILLE

SERVICES PROPOSÉS



RÉSERVATION
SALLE DES FÊTES

COOPÉRATION À 40%

DU GROUPE LA POSTE

en quelques mots ...

VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS

Bilan de l'action extinction de l'éclairage public

Depuis le 21 juin 2017, notre commune s'est engagée à réduire la pollution visuelle et sa facture énergétique. Il est temps d'effectuer un premier bilan après une année de fonctionnement. Le retour des Conseils Consultatifs de Quartier est globalement positif avec peu de personnes mécontentes. Les remarques des habitants ont été entendues et un aménagement des horaires est à l'étude, notamment pour le week-end. L'économie réalisée, sur la facture d'électricité, se chiffre à **7 000€** pour la période de **juin 2017 à mars 2018**. Il reste à déterminer le gain de la location de la nacelle pour le changement des ampoules.

Cette initiative nous a permis d'obtenir une étoile au concours 2017 du label « Villes et Villages Etoilés », effort à poursuivre pour la conserver.



VILLERS FÊTE SES VOISINS

La fête des voisins 2018 a été un excellent cru. Cette année, de nouveaux quartiers ont souhaité se retrouver pour ce moment de partage, saluons les habitants de la rue Roger Gaignot, du Docteur L'hoste et du quartier du Gros Caillou.

Et si vous étiez les prochains à l'organiser en 2019 ?



RUE ROGER
GAIGNOT



RUE PIERRE
CURIE



RUE JULES
GUESDE



RUE JEAN
BAPTISTE
CLÉMENT



RUE JEAN
ROGISSART



RUE
GAMBETTA



RUE DU
CERISIER



RUE DU
DOCTEUR
L'HOSTE



ÉVÉNEMENTS

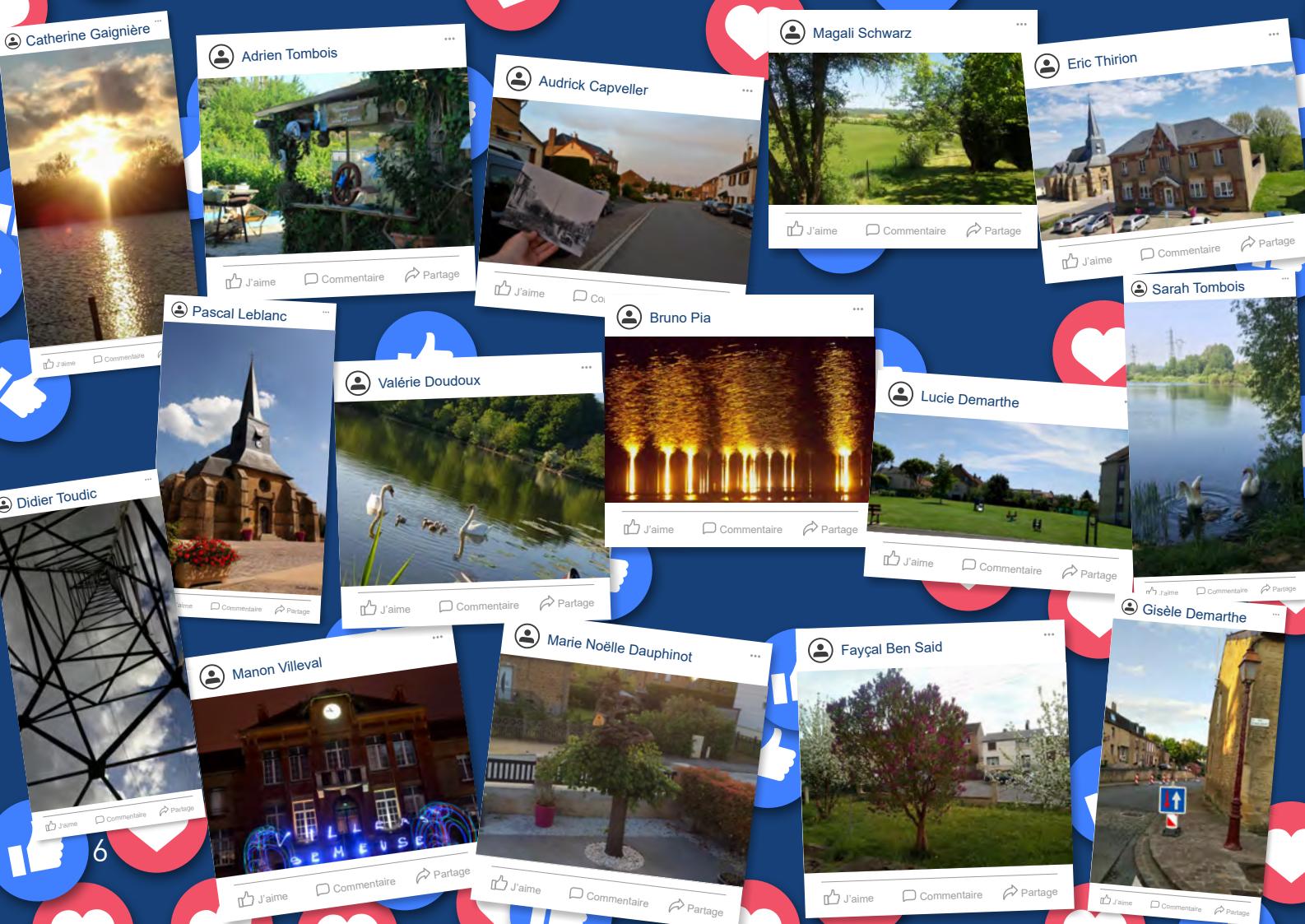
2 000 J'AIME POUR LA PAGE FACEBOOK « VILLE DE VILLERS-SEMEUSE »

Depuis 2014, la communication sur les supports digitaux est venue compléter la communication existante. La présence de la mairie sur les réseaux sociaux a été une évidence : Facebook, Twitter puis Instagram. De plus en plus de villersois et d'habitants extérieurs sont abonnés et suivent l'actualité de notre commune.

1 000 J'AIME
JUILLET 2016

2 000 J'AIME
AVRIL 2018

Pour remercier les 2 000 abonnés de la page, un concours photo a été organisé. M. Le Maire a remis les deux places pour la villersoise gourmande à M. Eric Jupinet, lauréat du concours photo.





Pour la 5ème année consécutive, la commune de Villers-Semeuse participera aux journées du patrimoine qui auront lieu le 15 septembre.

Cette année, le public sera invité à découvrir le patrimoine local avec une animation gratuite sur réservation auprès du service communication.

Visite guidée des lavoirs Villersois le 15 septembre à 10h00 et 14h00 en collaboration avec le Cercle Historique Jules Leroux

MÉDIATHÈQUE

Cet été, la médiathèque vous propose une animation exceptionnelle : 160m² de sable dans la cour de la médiathèque avec des manifestations à l'extérieur. Lecture, musique, cuisine, jeux... nous vous attendons nombreux pour passer l'été en votre compagnie !



POLICE MUNICIPALE

Vous allez quitter votre domicile quelques jours. La police municipale veille sur votre logement. Que devez-vous faire ?

Signalez votre départ en vacances soit à la Police Municipale, soit à la Police Nationale. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end.

La Police Municipale a mis en place un formulaire de demande individuelle vous permettant de les informer de votre départ. Cette demande renseignée doit être déposée à la Mairie ou à la Police Municipale avec justificatifs d'identité et de domicile.

Les formulaires sont disponibles au bureau de la Police municipale ou sur www.villers-semeuse.fr - Infos Police.



Contre les cambriolages,
les bons réflexes !

OPÉRATION
TRANQUILLITÉ
VACANCES

Quelle ville pour demain ?

Depuis janvier 2017, la loi Labbé interdit désormais l'usage par les collectivités territoriales de produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, voiries et plus généralement les lieux accessibles au public.

Notre commune s'est inscrite dans une véritable politique environnementale qui se traduit par la suppression de produits phytosanitaires dans l'entretien des voiries et des espaces verts.

Comme l'ont démontré de nombreuses études, les pesticides se retrouvent dans nos cours d'eaux, et ont un impact direct sur la flore et la faune rurale mais également à plus ou moins long terme sur notre santé.

Nous nous engageons, dès à présent, à :

- **Veiller à la santé des habitants**, notamment des agents techniques et des populations sensibles tels les enfants et les femmes enceintes.
- **Préserver la biodiversité** en veillant à protéger les cours d'eau, les oiseaux, les insectes, les micro-organismes présents dans le sol, premières victimes des pesticides.
- **Faire accepter la nature en ville et le retour de l'herbe en milieu urbain** en laissant pousser la végétation. Le verdissement des trottoirs et la présence de petites herbes ne signifient pas un manque dans l'entretien des voies publiques. La présence de la flore dans l'espace urbain est un phénomène naturel et sain.
- **Montrer l'exemple et faire appel au bon sens des citoyens** en assurant l'entretien des voies publiques devant chez soi et maintenir notre commune dans un état constant de propreté et d'hygiène. Désormais, par des gestes simples, **cet entretien est l'affaire de tous**, dans une démarche zéro produit phytosanitaire qu'impose la loi.

Il sera donc de la responsabilité de chacun de désherber au droit de sa propriété, notamment si la vue d'herbes dérange, si elle génère un danger particulier pour les piétons ou s'il y a une prolifération exagérée.

Au 1er janvier 2019, cette interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires sera étendue aux particuliers.

**La propreté des rues est l'affaire de tous !
Alors réagissons ensemble dès à présent !**

Des mesures concrètes !

La municipalité a déjà pris une série de mesures concrètes. À l'heure actuelle, tous les espaces verts, les aires de jeux, et les écoles de la ville sont entretenus sans produit phytosanitaire.

Des techniques alternatives pour la gestion de l'herbe :

La ville entretient plus de 60 kms de trottoirs et de voiries. Trois semaines et 10 employés municipaux sont nécessaires pour tondre les pelouses, tailler les haies et les arbres de toute la commune. Pour pallier à l'utilisation de pesticides, les agents municipaux utilisent un desherbeur thermique avec de l'eau à haute température, des binettes manuelles, des rotofils, des débroussailleuses...

Dans les massifs fleuris, sont disposés des copeaux de bois et des ardoises recyclées pour éviter de mobiliser agents et outils à l'arrachage des mauvaises herbes.

La Ville a également fait appel à des contrats saisonniers qui procèdent au désherbage manuel des trottoirs, encadrés par des agents municipaux.

Lutter pour préserver la biodiversité en créant des espaces naturels et préservés !

Les prairies fleuries

La municipalité a souhaité recréer des espaces naturels en ville, en lançant une opération « prairies fleuries » sur le talus le long de l'avenue Jean Jaurès.

Ces fleurs sauvages amènent de la biodiversité en présentant des refuges pour les insectes et les oiseaux.

À l'avenir, nous souhaitons impliquer et sensibiliser les scolaires dans cette démarche par le biais du Conseil Municipal Jeunes.

Quelques désherbants naturels :

- **L'eau de cuisson** : Une méthode facile qui consiste à recycler l'eau de cuisson bouillante en la versant sur les herbes indésirables ! Evitez d'utiliser de l'eau de cuisson salée, car bien que le sel soit efficace comme désherbant, il se concentre dans le sol et est néfaste à la biodiversité.

- **Le paillage** : Il suffit de déposer une couche d'environ 10 cm de broyat de végétaux, tonte de gazon, écorces dans vos massifs et autour des cultures en place.

- **Le purin d'ortie** : Il peut être utilisé comme engrais lorsqu'il est concentré, mais sans dilution, il se transforme en désherbant.

- **Le vinaigre blanc** : 1 litre de vinaigre blanc complété d'un demi-litre d'eau vous permettra de désherber une surface d'environ 10 m². A utiliser de préférence avec un pulvérisateur par temps ensoleillé.

- **Les cartons** : Pour éliminer les mauvaises herbes sur une petite surface, il suffit de faire écran à la lumière en disposant au sol des cartons d'emballage. Cela est gratuit avec des cartons de récupération et le carton est 100% biodégradable.

- **À la main** : Vous connaissiez cette méthode... mais il est tout de même utile de signaler que c'est sans doute la moins néfaste. Attention à bien retirer la racine entièrement, afin de s'assurer que l'aventice ne repoussera pas.

VIE ASSOCIATIVE

LE VILLERS-SEMEUSE BASKET (VSB) REPREND DES COULEURS !



Après deux ans de sommeil, le Villers-Semeuse Basket s'éveille et s'apprête à entrer en championnat dès le mois de septembre prochain, pour une saison réglementaire au niveau départemental. Le staff villersois ambitionne de monter en pré-région, dès la saison 2019-2020. Une vingtaine de seniors s'entraîne tous les mercredis de 20h00 à 22h00 au COSEC, Stade Roger Marche. Le VSB souhaite ouvrir prochainement une section « jeunes » pour les 9-10 ans (U11) jusqu'aux 15-16 ans (U17). Le club, à taille humaine, permettra aux jeunes et aux seniors de jouer et de progresser dans de bonnes conditions.

Arnaud LOUIS, président, Kévin DORIDO, secrétaire et Clément MANTEL, trésorier, composent le bureau du VSB.

LES ADOS ANIMENT L'AGGLO !



Le 16 juin, au complexe sportif Roger Marche, dans le cadre « Les ados animent l'agglo », la Jeunesse en Plein Air a accueilli près de 200 personnes, enfants et parents, à participer à différentes animations de loisirs et de découverte.

Cette action s'inscrit dans un partenariat entre le centre Le Lac de Sedan, Ardenne Métropole et le Villers-Semeuse Basket.



Une très belle journée qui a montré l'implication des jeunes dans un engagement citoyen et des bénévoles attachés à favoriser le lien social ! L'édition 2019 tentera d'impliquer les ados villersois pour offrir une journée d'animation ouverte à tous.



PLACE DE LA MAIRIE ET PARVIS DE LA SALLE DES FÊTES



RUE CHARLES PRÉVOST



TERRAIN SYNTHÉTIQUE AU STADE ROGER MARCHE

CRÉDIT PHOTOS : CLUB ATHLÉTIQUE DE VILLERS-SEMEUSE



DANS LE RÉTRO



La Villersoise gourmande, le dimanche 1^{er} juillet 2018.



Concours de pêche enfant La Carolos-Villersoise, le dimanche 3 juin 2018.



Gala de l'A.A.G.V.S., le samedi 24 juin 2018.



Histoire du métal à la médiathèque, le samedi 24 juin 2018.



Exposition archéologique à la médiathèque, le samedi 16 juin 2018.



Remise de prix, course cycliste ECVB, le dimanche 1^{er} juillet 2018.



Remise des bouchons par l'Ecole Le Charme, le mardi 5 juin 2018.



Festival mini-mômes, les samedi 21 et dimanche 22 avril 2018.



Spectacle de l'Ecole Semeuse, le mardi 19 juin 2018.



Théâtre « Du rififi à la morgue », le vendredi 18 mai 2018.



Spectacle cabaret de Dyna-Vill' - le samedi 16 juin 2018.



Gala de l'ASBTVS, le samedi 24 juin 2018.



Gala d'Evasion, les samedi 19 et dimanche 20 mai 2018.

20ÈME ANNIVERSAIRE DE L'INAUGURATION DU STADE ROGER MARCHE

Du parc des sports au stade Roger Marche

En 1907, Charles Gasparini est à l'origine de la naissance du Football Club Mohonnais. Principal fondateur de ce club, pionnier du football ardennais, après le FCO Charleville en 1904 et le FC Braux en 1906, la persévérance tenace de cet homme a permis l'existence des installations sportives sur la commune de Villers-Semeuse.

En septembre 1920, Charles Gasparini, entrepreneur de maçonnerie, passionné par le sport, achète un premier terrain au lieu-dit les Grosses Terres, à Villers-Semeuse. Après 15 années de patience et de multiples négociations, il possède, enfin, son Parc des Sports. Charles Gasparini restera Président du FCM durant 22 ans. Ce club sera le premier club ardennais à briller en Coupe de France, atteignant en 1920 le quatrième tour de la grande épreuve nationale. En 1941, après la disparition du Football Club Mohonnais, Charles Gasparini accepte de louer ses installations aux nouveaux dirigeants de l'Association Sportive des Cheminots.

En 1943, un monument aux Morts est alors érigé au sein du stade par les cheminots, rapatriés à Villers-Semeuse.

En 1950, le Football Club Mohonnais devient l'Association Sportive de Mohon, Charles Gasparini, qui s'est vu décerner les Palmes Académiques et la Médaille d'Honneur d'Or de

l'Education Physique et des Sports, lui concède un nouveau bail pour occuper les installations sportives. Le 20 décembre 1955, Charles Gasparini décède.

En octobre 1965, Mme veuve Gasparini fait part à M. Nagot, alors Maire de la Commune de Villers-Semeuse de son intention de vendre le stade. L'acte de vente est établi le 5 décembre 1967. Le Parc des Sports devient alors le Stade Municipal de Villers-Semeuse.

Un nouveau club local est alors constitué en 1967. L'Association Sportive de Villers-Semeuse devient le club autorisé à utiliser les nouvelles installations.

En 1976, la constitution d'une équipe de football dans le quartier de Semeuse, le Club Athlétique de Semeuse, est acceptée par les membres du Conseil Municipal. Deux clubs sont officiellement reconnus et doivent donc se partager le stade.

Au cours de l'année 1983, la Municipalité souhaite que les deux associations fusionnent. Devant le refus de l'ASVS, le CA Semeuse devient alors le Club Athlétique de Villers-Semeuse.

Quelques semaines après le décès de Roger Marche, le Maire, Roger Aubry, propose de nommer le Complexe Municipal, Stade Roger Marche, en mémoire à cet enfant du pays.



En juin 2018, M. Le Maire, Jérémie Dupuy, a commémoré le 20ème anniversaire de l'inauguration du Stade Roger Marche en présence de M. Sylvain Pergent, président du CAVS et des représentants du club, de la famille Marche, de Mme Else Joseph représentant Mme Bérangère Poletti et d'élus du conseil municipal.



CONSEIL MUNICIPAL JEUNES

LE CMJ AUX P'TITS BOUCHONS D'ARDENNES

Nos jeunes concitoyens ont souhaité s'engager cette année dans une structure associative et se sont tournés vers l'association « Les P'tits Bouchons d'Ardenne », qui œuvre activement à Villers-Semeuse et pour laquelle les écoles de notre commune s'impliquent.



Le président, Yvon Rossit, a accueilli au mois d'avril les élus du CMJ et leur a fait vivre le parcours des petits bouchons avec les gestes du bénévole : tri, conditionnement, recyclage des bouchons et pour finir le chargement trimestriel du camion qui amène sa précieuse livraison en Belgique. Au milieu d'une petite fourmilière de bénévoles, nos jeunes élus ont pu constater l'organisation bien rodée de cette association et l'importance de s'impliquer et d'agir. Souhaitons vivement que cette action fasse naître des vocations d'engagement dans la vie citoyenne.



LE CMJ AU SÉNAT

M. Le Maire a sollicité M. Marc Lamétrie pour organiser une visite au Sénat guidée par son assistante parlementaire, Véronique Corme. Un grand merci pour l'accueil ! La journée s'est poursuivie avec la visite de l'ancien Palais de Marie de Médicis : salle du livre d'or, la bibliothèque avec sa coupole de Delacroix, la salle des conférences, la galerie des bustes et l'hémicycle. Ont suivi un pique-nique dans les jardins du Luxembourg et la visite en bateau mouche qui a permis de découvrir les monuments de Paris.

Une belle et longue journée qui laissera des souvenirs dans les têtes de nos jeunes élus.





BIENTÔT DES VOITURES ÉLECTRIQUES PRÈS DE CHEZ VOUS !

32 CITROËN C-ZÉRO ET RENAULT ZOÉ EN LOCATION COURTE-DURÉE VONT ARRIVER À LA RENTRÉE !

LA COMMUNE DE VILLERS-SEMEUSE EST « COMMUNE TEST »
1 RENAULT ZOÉ, EN LOCATION COURTE-DURÉE, DANS VOTRE COMMUNE !

RÉUNION PUBLIQUE D'INFORMATION
LE MARDI 11 SEPTEMBRE 2018 À 18H00
EN SALLE DES FÊTES N°3



TOUT EST COMPRIS !
Véhicule, énergie, assurance et stationnement

Clem'
DE L'ÉNERGIE QUI CIRCLE.

INFORMATION AU 01 86 86 85 85

Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00

Retrouvez-nous prochainement sur CLEM.MOBI.



Dans le cadre de la mise en place d'un système d'auto partage sur le territoire d'Ardenne Métropole et suite aux décisions du conseil communautaire, il a été décidé que votre commune (parmi les 17 communes concernées) soit « commune test » durant la période de septembre à décembre 2018.

À cette fin, un véhicule électrique de la marque Renault Zoé sera mis en auto partage.

Le service transport d'Ardenne Métropole vous invite à une réunion publique d'information le 11 septembre 2018 à 18h00 en salle des fêtes n°3 afin de promouvoir le projet et apporter toutes les réponses à vos questions.

Des supports d'informations seront prochainement disponibles en mairie.

L'AGENDA

AOÛT

DU 1ER AU 14 AOÛT 2018 : Instruments à découvrir : batterie électronique, synthétiseur, basse, guitare électrique, tables de mixage DJ en accès libre - Médiathèque

JEUDI 9 AOÛT 2018 À 14H30 : Atelier de cuisine pour enfants « spécial été ! » sur inscription, limité à 8 enfants (à partir de 7 ans) - Médiathèque

VENDREDI 10 AOÛT 2018 À 14H30 ET 15H30 : 2 sessions d'initiation au DJing sur Inscription, limité à 8 enfants (à partir de 7 ans) - Médiathèque

MARDI 14 AOÛT 2018 À 20H30 : Concert « feu de camp » - Médiathèque

JEUDI 16 AOÛT 2018 À 17H00 : Atelier de cuisine pour adultes « spécial été ! » sur inscription, limité à 8 adultes - Médiathèque

VENDREDI 31 AOÛT 2018 À 18H00 : Récompense des bacheliers villersois, sur inscription jusqu'au 17 août



À NOTER DANS VOS AGENDAS !



L'ART DU PARTAGE
15 SEPTEMBRE 2018

BROCANTE DE VILLERS-SEMEUSE
DIMANCHE 16 SEPTEMBRE 2018

La brocante se délocalise cette année encore pour l'édition 2018 afin de faire participer chaque année un quartier villersois. (voir plan ci-dessous)

Conformément aux arrêtés municipaux, la circulation sera réglementée, toute la chaussée sera utilisée pour tracer des emplacements.

Dates de réservations, Maison des associations 1 rue Jules Guesde.

- Mardi 28 août de 17h à 19h :** réservé **UNIQUEMENT** aux habitants des rues de la brocante sur présentation d'un justificatif de domicile.
- Jeudi 30 août de 17h à 19h00 :** réservé **UNIQUEMENT** aux habitants de Villers-Semeuse.
- Samedi 1^{er} et 8 septembre de 10h à 12h :** Pour tous, dans la limite des places disponibles

LE VENDREDI 5 OCTOBRE 2018
À 21H00 - SALLE DES FÊTES
RÉSERVATIONS EN MAIRIE

Julian Silver
producteur maglo

Grace de Capitani
Massimo Gargia
Jean-Pascal Lacoste

Alberte Grivaud
mame de combat

Massimo Calzone
et Céline Senior

TÉLÉ RÉALITÉ

LE BOURREAU DES COEURS

Une comédie de PATRICIA CELERIER
Dans une mise en scène de JEAN-PIERRE DRAVEL

RESTEZ CONNECTÉ AVEC
VILLERS-SEMEUSE



#ENGAGEPOURMAVILLE
WWW.VILLERS-SEMEUSE.FR

